

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 30 mars à 18h30, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 20 mars 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de Bort-les-Orgues.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

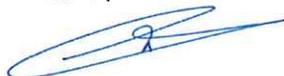
Françoise Béziat qui a donné pouvoir à Daniel Poigneau,
Jean-Paul Bourre qui a donné pouvoir à Martine Leclerc,
Laurence Boyer qui a donné pouvoir à Pierre Chevalier,
Christine Da Fonseca qui a donné pouvoir à Maryse Badia,
Sandra Delibit qui a donné pouvoir à Tony Cornelissen,
Pierre Fournet qui a donné pouvoir à Alain Fonfrede,
Jean-François Loge qui a donné pouvoir à Christophe Arfeuillère,
Daniel Mazière qui a donné pouvoir à Claude Bauvy,
Jean-Marc Michelon qui a donné pouvoir à Henri Granet,
Dominique Miermont qui a donné pouvoir à Francis Roques,
Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mady Junisson,
Marilou Padilla-Ratelade qui a donné pouvoir à Jean Bilotta,
Martine Pannetier qui a donné pouvoir à Jean-Pierre Guitard,
Philippe Pelat qui a donné pouvoir à Michel Pesteil,
Sylvie Prabonneau qui a donné pouvoir à Pierre Coutaud,
Marc Ranvier qui a donné pouvoir à Frédérique Fraysse,
Nelly Simandoux qui a donné pouvoir à Philippe Roche,

Robert Bredèche, excusé (non représenté),
Daniel Caraminot, excusé (représenté),
Michèle Chastagner, excusée (non représentée)
Daniel Couderc, excusé (représenté),
Catherine Durand, excusée (non représentée),
Baptiste Galland, excusé (non représenté),
Chantal Guivarch-Paisnel, excusée, (non représentée),
Serge Guillaume, excusé (représenté),
Cécile Martin (représentée par Valérie Lamour),
Christiane Monteil, excusée (non représentée),
Gérard Moratille, excusé (non représenté),
Didier Pénéloux, excusé (non représenté),
Nathalie Peyrat, excusée (non représentée),
Michel Saugeras, excusé (représenté),
Jean-Michel Taudin, excusé (non représenté).

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture

À Ussel, le 11/05/2017

Le président,



M. Eric Cheminade est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 77 // pouvoir(s) = 17 // votants = 94

Vente d'un lot à l'entreprise « Taxi Willy »

Considérant que dans le cadre de la compétence développement économique, la communauté de communes Val Plateaux Bortois a fait l'acquisition de terrains sur la commune de Bort les Orgues à proximité de la gare ;

Considérant que Haute Corrèze Communauté assure aujourd'hui la gestion de ces terrains ainsi que la commercialisation des parcelles et que le prix de vente des terrains a été fixé à 7.50€ (délibération du 8 novembre 2016) ;

Considérant que la société de taxi « Taxi Willy », représentée par monsieur Herrera a manifesté un intérêt pour faire l'acquisition de terrain en vue de bâtir des locaux professionnels ;

Considérant que le cabinet de géomètre-expert Blanchard basé à la Bourboule a établi à notre demande deux lots donnant sur la D992 – avenue de la gare.

Considérant que la parcelle « AD 346 » d'une superficie de 18a 14ca est réservé à la société Taxi Willy et que la valeur du lot est de 13 605 €.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le président à signer l'acte de la parcelle « AD 346 », avenue de la Gare à Bort-les-Orgues dans les conditions présentées ci-dessus, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de celui-ci.

Pour extrait conforme,
À Bort-les-Orgues, le 30 mars 2017
Le président,
Pierre Chevalier

